

Bienvenue sur le stand CIC Banque CIO-BRO

JEU GRATUIT **SANS OBLIGATION D'ACHAT**

organisé du 24 au 25 octobre 2008
à PONTIVY, lors des "48H de l'élevage "

- ▶ 1^{er} prix : un GPS Garmin Europe d'une valeur de 184 €
- ▶ 2^e prix : un Caméscope / Photo SD d'une valeur de 129 €
- ▶ 3^e et 4^e prix : un Téléphone Samsung C260 + une carte prépayée (de 40€ valable 2 mois) d'une valeur unitaire de 80€

Pour participer, il vous suffit de compléter ce bulletin et de le déposer sur le Stand CIC Banque CIO-BRO situé Hall 2 / Stand 12 dans l'urne prévue à cet effet, aux heures d'ouverture du salon.

Coordonnées à remplir pour le jeu-concours

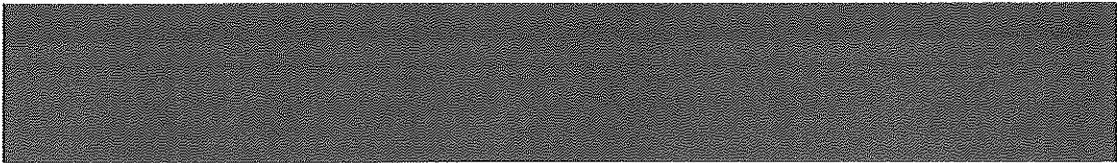
Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Société :
Tél : Email :
Votre agence CIC Banque CIO-BRO (le cas échéant) :

Etes-vous exploitant agricole ? OUI NON
Si OUI, Surface :
Production : Lait Porcs Volailles
 Autres (à préciser) :
Avez-vous des projets ? OUI NON
 Installation Bâtiment
 Matériel Autres

Le règlement complet peut être consulté sur simple demande sur le stand

CIC Banque CIO-BRO

Parce que le monde bouge.



Extrait de règlement :

Le Crédit Industriel de l'Ouest, SA au capital de 83 780 000 €, dont le siège social est situé 2 avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes (44000), organise un jeu par tirage au sort lors des "48H de l'élevage" qui se déroulera du 24 au 25 octobre 2008 à Pontivy.

Jeu ouvert à toute personne physique, ayant complété et déposé son bulletin dans l'urne présente à cet effet sur le stand CIC Banque CIO-BRO situé Hall 2 / Stand 12, aux heures d'ouverture du salon, à savoir de 10h à 20h.

Le tirage au sort, effectué le 6 novembre 2008 sous contrôle d'huissier de justice, désignera 4 bulletins gagnants pour les 4 cadeaux cités au recto du bulletin.

La participation au jeu est limitée à un bulletin par personne.

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du règlement déposé à la SCP Levesque, Callard et Bréheret, huissiers de justice associés à Vertou (44120) 1 rue Auguste Saupin.

Le règlement complet peut être consulté sur simple demande sur ce stand ou adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande écrite, au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu, à l'adresse suivante :

CIC Banque CIO-BRO, Direction Marché Grand Public, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle 44000 Nantes.

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si des circonstances extérieures à sa volonté l'exigent.



Parce que le monde bouge.

CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, BP 84001, 44040 Nantes Cedex 1 - SA au capital de 83 780 000 € - SIREN 855 801 072 RCS Nantes - LBF 465. Banque régie par les articles L511-1 et suivants du Code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en sa qualité d'intermédiaire en opérations d'assurance : N° ORIAS 07 008 480 (www.orias.fr). Contrats d'assurance souscrits auprès de ACM VIE SA et ACM LARD et distribués sous la marque CIC Assurances.
Octobre 2008. Ne pas jeter sur la voie publique.

REGLEMENT DU JEU "48H DE L'ÉLEVAGE 2008" Pontivy

ARTICLE 1

Le CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, SA au capital de 83 780 000 euros, dont le Siège Social est 2, avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes, organise, dans le cadre des "48H de l'élevage" du 24 au 25 Octobre 2008, à Pontivy, un jeu concours. Ce jeu est gratuit, sans obligation d'achat et libre de tout engagement vis-à-vis du CIC Banque CIO-BRO. Il désignera, par tirage au sort, 4 gagnants.

LOTS :

1^{er} prix : un GPS Garmin Europe d'une valeur de 184 €

2^e prix : un Caméscope / photo SD d'une valeur de 129 €

3^e et 4^e prix : un Téléphone Samsung C260 + une carte prépayée (de 40€ valable 2 mois) d'une valeur unitaire de 80€.

ARTICLE 2

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure ayant la capacité juridique, résidant en France métropolitaine. Les salariés et retraités du CIC Banque CIO-BRO et de ses filiales, ainsi que les membres de leur famille (conjoint, concubin, enfants, ascendants directs et collatéraux) ne peuvent pas participer au jeu. Seules les personnes physiques peuvent participer à titre individuel.

ARTICLE 3

3.1

Les participants au jeu compléteront un bulletin disponible sur le stand CIC Banque CIO-BRO, lors des "48H de l'élevage" qui aura lieu du 24 au 25 octobre 2008, et le déposeront dans l'urne prévue à cet effet, aux heures d'ouverture du salon, à savoir de 10H à 20H.

La participation au jeu ne peut se faire qu'au moyen de ce seul bulletin.

Une personne ne pourra compléter qu'un seul bulletin (mêmes nom et adresse). En cas de pluralité de participation au nom de la même personne, chaque bulletin sera réputé nul. Ne seront pas pris en considération les bulletins sans adresse, incomplets, illisibles ou raturés.

3.2 Informatique et libertés:

Les informations recueillies à l'aide du bulletin de participation peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé. Conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant et peuvent demander que leurs coordonnées soient radiées et ne soient pas communiquées à des tiers.

Pour toute demande, les participants peuvent envoyer un courrier à l'Inspection Générale du CIC Banque CIO-BRO, BP 84001 ; 44040 Nantes Cedex 01.

ARTICLE 4

Le tirage au sort aura lieu le 6 novembre 2008, dans les locaux de la Direction du marché Grand Public du CIC Banque CIO-BRO, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes. Il sera effectué parmi tous les bulletins de participation valides recueillis sur le stand CIC Banque CIO-BRO des "48H de l'élevage" et déterminera les 4 gagnants.

ARTICLE 5

Les gagnants seront avertis individuellement par courrier dans un délai de 2 semaines suivant le tirage au sort. Leur prix leur sera remis au plus tard 2 mois après la date de tirage au sort. En aucun cas, la contrepartie en espèces des lots ne pourra être exigée ni le remplacement ou l'échange des lots pour quelque cause que ce soit. La liste des gagnants sera disponible dans les locaux de la Direction du Marché Grand Public du CIC Banque CIO-BRO, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes.

ARTICLE 6

Le présent règlement sera adressé, à titre gratuit, à tout participant qui en fait la demande écrite auprès du *CIC Banque CIO-BRO - Direction Du Marché Grand Public - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle - 44000 Nantes*, et pourra demander le remboursement du timbre nécessaire à la communication du présent règlement, qui sera remboursé au tarif lent en vigueur. Ces demandes doivent être effectuées au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu.

ARTICLE 7

Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Du fait de l'acceptation de leurs prix, les gagnants autorisent à utiliser leur nom, prénom et leur photographie, sans restriction ni réserve autre que le cas prévu à l'article 3.2 ci-dessus, et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou avantage quelconque, dans toute manifestation publi-promotionnelle ou purement informative liée à ce jeu.

ARTICLE 8

Toutes difficultés quant à l'application du présent règlement feront l'objet d'une interprétation souveraine des organisateurs. Les contestations ne seront recevables que dans un délai d'un mois après le tirage au sort. La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent. Elle ne saurait être responsable de tout fait qui ne pourrait lui être imputable notamment en cas de force majeure susceptible de modifier, perturber ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 9

Le règlement du jeu est déposé à la SCP Levesque, Callard et Bréheret, huissiers de justice associés à Vertou (44120) 1 rue Auguste Saupin, et adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse suivante : CIC Banque CIO-BRO, Direction du Marché Grand Public, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle 44000 Nantes.



Parce que le monde bouge.